



POUR CEUX QUI RESTENT

Bureau central, le 14/05/2019 - 1907.

Lors du Conseil Social Economique Central du 13 mai la Direction a confirmé les **465** postes ouverts au PDV sur le Court Courrier. Anne Rigail a annoncé, résignée, que ce n'est pas une volonté stratégique mais une réaction à un environnement concurrentiel. Le Directeur des Ressources Humaines a précisé que le PDV n'était pas adossé à un PSE et qu'il n'y aurait aucun départ contraint. Le groupe ne peut plus, selon la Direction, supporter le niveau de pertes du Court Courrier. Certaines lignes, parmi les plus déficitaires, seront fermées. Malgré cela, en Europe, Air France reste une des compagnies la plus présente sur son marché intérieur. Le Marché France sera un périmètre solidaire. Les salariés des plateaux, du service clients (SL) et des agences de province ne pourront quitter l'Entreprise dans le cadre du PDV qu'à la condition d'une mobilité entrante en provenance des escales. Un comité de validation suivra l'évolution des candidatures et sera amené à arbitrer dans le cas de sursouscriptions.



Nos commentaires : Certains diraient « et de six ! ». Comme l'hirondelle, le PDV revient et ce nouveau plan n'annonce pas l'arrivée du printemps mais plutôt celle d'une sous-traitance accrue. Au-delà de la banalisation du PDV, ce sont des années de recul qui amènent aujourd'hui à des situations dramatiques comme à Toulon, Mulhouse, Strasbourg, Ajaccio ou Bastia. Le couperet tombe pour les collègues varois : sous-traitance totale de l'activité après la saison hiver 2020 avec comme seul horizon le PDV ou la mobilité. La Direction ne répond pas à nos propositions, pas plus qu'à nos demandes d'ouverture de négociations sur les garanties de périmètres d'emplois ou sur la reprise de l'assistance de Transavia. Difficile d'imaginer qu'un enregistrement banalisé et un TZA puissent mettre en péril le modèle économique de notre filiale. L'activité maintient l'emploi et tout doit être mis sur la table pour trouver des solutions. Ce n'est toujours pas le cas.

Le plan B de De Juniac nous privait de la croissance du marché.

Cette attrition nous prive de la croissance des aéroports de province.

A notre sens, cette stratégie est dangereuse.

Alors que les aéroports de province battent des records de fréquentation, Air France opère un nouveau repli. La Direction le justifie par des arguments économiques mais cette stratégie défensive pourrait rapidement nuire à notre HUB en tarissant son alimentation. La concurrence des Low-costs et du TGV s'intensifie. Les compagnies régulières viennent chercher nos clients pour alimenter leurs HUBs et concurrencer directement Roissy. Un autre sujet préoccupant est la croissance des vols Long-courriers au départ de province. Ne reproduisons pas les erreurs du passé quand la Direction avait sous-estimé l'émergence des compagnies Low-costs. Il s'agit avant tout de l'avenir de nos emplois en province mais aussi plus largement de l'emploi Air France.

Evolution des besoins en effectifs															
	AJA	BIA	BOD	LYS	MRS	MPL	MLH	NTE	NCE	ORY	SXB	TLN	TLS	E/M	TOTAL
ETP 1/4/19	159	145	191	281	378	110	74	143	327	945	107	21	288	69	3236
Besoins ETP estimés fin 2021	105	95	150	238	307	97	48	119	279	845	62	0	254	53	2652
Ecart	-54	-50	-41	-43	-71	-13	-26	-24	-48	-100	-45	-21	-34	-16	-585

Détail des postes éventuellement supprimés par macro-activité														
Bassin	CORSE			EST		NORD	NORD OUEST	OUEST	SUD		SUD EST		SUD OUEST	
Ville	LYS	AJA	BIA	MLH	SXB	ORY MTL	NTE	BOD	MPL	MRS	NCE	TLN	TLS	
Passage Vente	16	19	16	15	22	0	7	22	2	21	1	17	11	
Piste	2	30	32	2	11	30	6	11	10	32	25	0	11	
Trafic	3	5	0	0	0	5	0	0	0	6	0	0	0	
Supports/CEP/AMDE	6		2	1	2	28	3	4	1	4	13	4	7	
Total	27	54	50	18	35	63	16	37	13	63	39	21	29	

Concernant le projet des mesures d'accompagnement du PDV, le calendrier des départs est programmé entre le 31 octobre 2019 et le 31 mars 2020. L'ensemble 1 concerne les catégories professionnelles directement impactées, l'ensemble 2 celles du périmètre de solidarité et l'ensemble 3 les postes exclus du dispositif. Le recueil des candidatures est prévu du 16 septembre au 15 octobre pour la phase 1 puis du 21 octobre au 29 novembre pour la phase 2. Sur l'ensemble 1, les candidats pour un départ volontaire à la retraite seront prioritaires, suivi des projets professionnels puis du DFC (Dispositif Fin de Carrière). **Contrairement aux précédent PDV, le départ pour projet personnel ne figure plus dans les mesures d'accompagnement.** Les salariés qui peuvent prétendre à une retraite à taux plein avant le 1^{er} mai 2023 sont exclus des mesures liées aux projets professionnels. Il reste le départ volontaire en retraite pour les salariés qui peuvent liquider leur retraite à taux plein entre le 1/11/19 et le 1/04/20. Dans ce cadre, la prime de départ en retraite conventionnelle peut être majorée de 2 ou 3 mois. Pour ceux qui peuvent prétendre à une retraite à taux plein entre le 1/05/20 et le 1/04/23 il reste le DFC. Le Dispositif Fin de Carrière prévoit de verser au salarié 70% du traitement de congés du mois de juin 2019 jusqu'au jour de la liquidation de sa retraite à taux plein.

Au regard du calendrier, de la durée du plan et des mesures complémentaires, difficile d'imaginer que le chiffre de 465 soit atteint. Au moment où le cabinet McKinsey audite l'organisation d'Air France, les premiers bruits commencent à monter concernant de futures annonces à la rentrée.

Madame Rigail, dans votre communication (Entre Nous du 14 mai 2019) vous écrivez : « Je continuerai à aller à votre rencontre, car garder ce lien, prendre en compte vos avis, bénéficié de vos conseils est la clé de notre réussite collective. ». Il est temps de prendre en compte les remontées du personnel du Court Courrier.

Christophe Malloggi

Secrétaire général